

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 octobre 2023**

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE  
DELEGUES

En exercice : 34  
 Présents : 24  
 Votants : 30

**D23.081**

L'an deux mille vingt-trois,

le douze octobre,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, BADAROUX Suzanne, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à POUGET Valérie), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POURQUIER Jean-Paul (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), POQUET Pascal, DE SOUSA Guy, MALZAC Claude et CAYREL Jean-Claude.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D23.081 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR REMEDIER A LA DETTE ISSUE DE LA CRISE COVID A L'ATELIER MEJEAN**

Monsieur le Président rappelle qu'un bail commercial en date du 12 février 2021 avec un loyer de 1530 € HT/mois avec un différé de loyer au 1/10/2020 a été signé par la CC ALCT avec les représentants de l'ATELIER MEJEAN, M. MEJEAN Emilien et Mme LOPEZ Angélique.

L'activité a subi de plein fouet les conséquences de la crise de COVID et n'a pu bénéficier des aides de compensation du fait de son activité de traiteur.

Aussi s'en sont suivis des impayés et un échéancier de paiement de la dette avait été mis en place en concertation avec le Trésorier de Marvejols à raison de 4000€/sem. pendant la période estivale 2023. Un point de situation a été fait le mercredi 20/09/2023 avec le Président. Les engagements ont été tenus.

Il en résulte néanmoins, au 30/09/2023, un montant restant dû de 23 678 € en plus du loyer mensuel révisé de 2032,67€ TTC.

Les membres de la commission économie réunis le 21/09/2023 souhaitent que la situation soit réglée pour le 31/12/2024. Un échéancier de la dette va être établi en concertation avec le trésorier de Marvejols.

Toutefois compte tenu que cette entreprise n'a pas bénéficié du dispositif de soutien à la crise COVID alors qu'elle en a subi de plein fouet les conséquences, ils proposent d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000€ venant en déduction des loyers impayés les plus anciens.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur l'attribution de cette aide exceptionnelle et d'autoriser le président à signer tout document s'y rapportant.

**Vu** la proposition de la commission économie réunie le 21/09/2023,

**Considérant** que l'Atelier Méjean a subi les conséquences de la crise sanitaire et n'a pas pu bénéficier des dispositifs d'aides,

**Où l'exposé et après en avoir délibéré**  
**Le Conseil communautaire,**

**DECIDE** d'attribuer à l'entreprise ATELIER MEJEAN une aide exceptionnelle pour un montant de dix mille euros, venant en déduction des loyers dus les plus anciens.

**AUTORISE**, Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 19 octobre 2023,

Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Tréjoulis  
48500 LA CANOURGUE

**Jean-Claude SALEIL**